

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE

Syndicat mixte

Conseil Syndical

Session du 18 juin 2025

Le dix-huit juin deux mille vingt-cinq, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Madame Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Présidente. La séance a été publique.

Etaient présents : Grégory BASIN - Florence BOURGEOIS – Lionel DARBON – François FOURCHES – Thibaut GUIGUE a donné mandat à Martine BERNON – Benjamin LOUIS – Florian MAITRE a donné mandat à Jean-Marc VIAL – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Josette REMY - Edouard SIMONIAN – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU – Daniel ROCHAIX a donné mandat à Michel DYEN – Olivier ROGNARD -

Excusés : Marie BENEVISE – Aloïs CHASSOT – Philippe DA SILVA LOPES – Rudolph DI GIORGIO – Nathalie FONTAINE – Michel FRUGIER – Vincent MIGUET – Franck MORAT – Raphaële MOURIC – Benoît PERROTON – Thierry REPENTIN – Alain THIEFFENAT – Luc BERTHOUD - Robert AGUETTAZ -

Pouvoirs : 0

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 16

Secrétaire de séance : Grégory BASIN

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 12/06/2025

Délibération N° C25-51

PAE PONT PIERRE

CONVENTION D'INTERVENTION ET DE PORTAGE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

FONCIER LOCAL – RACHAT DE FONCIER

Rapport au Conseil Syndical

Yves MERCIER, vice-président, rappelle que Chambéry-Grand Lac économie est compétent pour la gestion et l'aménagement du parc d'activités économiques de Pont Pierre sur la commune de Grésy-sur-Aix.

Par délibération n°C21-51 du 8 juillet 2021, le conseil syndical a approuvé la convention de portage foncier avec l'EPFL portant sur les lots n° 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de la

copropriété située 522 route de l'Albanais à Grésy-sur-Aix et cadastrée section AH numéro 25, ainsi que sur les parcelles nues cadastrées section AH numéros 1 et 23.

Cette convention a été conclue en date du 6 septembre 2021 pour une durée de 8 ans.

Il est précisé que Chambéry-Grand Lac économie est déjà propriétaire des lots n°5, 6, 13, 14, 15 et 16.

Afin de pouvoir anticiper la démolition du bâtiment pour la réalisation des travaux du giratoire, il convient de procéder au rachat de ce foncier.

La signature du rachat est toutefois conditionnée à la libération complète des locaux.

Ce rachat s'effectuera selon les modalités financières suivantes :

	HT	TVA	TTC
Valeur des biens	425 678,43 €	0,00 €	425 678,43 €
Nature des biens cédés : immeuble bâti + 5 ans			
Régime fiscal : Vente sans TVA			
Prix de cession auquel s'ajoutent les frais de portage jusqu'au 01/05/2025	22 348,12 €	4 469,62 €	26 817,74 €
Remboursement en capital déjà perçu	- 106 419,60 €		- 106 419,60 €
Solde à payer à l'acte	341 606,95 €	4 469,62 €	346 076,57 €

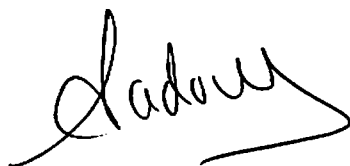
- ✓ Vu la convention de portage portant sur les parcelles situées sur la commune de Grésy-sur-Aix et cadastrées section AH numéros 1, 23 et 25 pour superficie totale de 2 879 m², en date du 6 septembre 2021,
- ✓ Vu l'avis du Pôle Evaluation Domaniale de la Direction départementale des finances publiques de la Savoie en date du 15 mai 2025, qui se prononce sur la valeur vénale du bien libre de toute occupation et non sur une valeur de rétrocession,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le rachat auprès de l'EPFL de la Savoie des biens sis sur la commune de Grésy-sur-Aix cadastrées section A numéros 1, 23 et 25 (lots n°1, 2, 3, 4, 7, 8, 9, 10, 11 et 12) pour une superficie totale de 2 879 m², moyennant un solde à verser à la signature de l'acte de 346 076,57 € incluant les frais de portage et après prise en compte du remboursement en capital déjà versé, tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Article 2 : Autorise la présidente ou son représentant à signer tout document à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 18 juin 2025.



Marie-Pierre MONTORO-SADOUX
Présidente